SUPRASID NG

Insecticide d'intervention, spécial nids de guêpes et frelons

- **Foudroie instantanément les insectes volants dangereux.**
- **Protège les intervenants grâce à sa très longue portée.**
- **Agit très efficacement sur la totalité des espèces volantes.**
- **Convient particulièrement aux services d'intervention d'urgence.**

Conditionnements au catalogue :

- ✓ Carton 12 aérosols
- ✓ Aérosol

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE DIFFUSION
S.I.D France
2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01

www.sid.tm.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION
afaq ISO 14001 Environnement AFNOR CERTIFICATION
AGIR pour notre avenir

SUPRASID NG

Insecticide d'intervention, spécial nids de guêpes et frelons

- Foudroie instantanément les insectes volants dangereux.
- Protège les intervenants grâce à sa très longue portée.
- Agit très efficacement sur la totalité des espèces volantes.
- Convient particulièrement aux services d'intervention d'urgence.

SUPRASID NG est un insecticide spécialement conçu pour intervenir rapidement contre les insectes volants dangereux à base d'une formule nouvelle génération. Ce produit est formulé à partir d'un mélange de plusieurs substances biocides complémentaires et synergisées : leur association améliore les performances et la rapidité d'action. En effet, **SUPRASID NG** associe de la Prallethrin (CAS 23031-36-9), réputée pour son action à effet choc (effet d'abattement rapide) indispensable pour protéger l'opérateur contre la menace de défense du nid, à de la 1-R trans Phenothrin (CAS 26046-85-5) qui a une action létale et rémanente d'une grande efficacité ce qui écarte le retour des insectes sur le lieu de nidification. De plus, ces substances sont des Pyréthinoïdes donc reconnues comme moins toxiques vis-à-vis des mammifères. **SUPRASID NG** est un produit d'intervention à effet choc : paralysie en quelques secondes et mort en quelques minutes des insectes à neutraliser. Grâce au conditionnement en aérosol sous haute pression, on obtient un jet de longue portée et un effet "tombant" immédiat sur les espèces agressives volantes. **SUPRASID NG** est particulièrement adapté pour les interventions d'urgence auxquelles doivent faire face les centres de secours. Enfin il ne contient plus de gaz HFA 134a.

Mode d'utilisation

Prêt à l'emploi. S'équiper des EPI adéquat au traitement. Tenir fermement le boîtier devant soi (à deux mains si nécessaire) pour bien diriger le jet vers sa cible. Se placer de 4 à 6 mètres du nid. Bien agiter l'aérosol, puis asperger directement sur le nid, en mouillant bien toute la surface du nid. Pulvériser 5 s en continue pour un nid d'un diamètre < 25 cm et pendant au moins 10 s pour les nids plus grands.

Réglementations et Normes

SUPRASID NG est inventorié sous le n° 73638 pour les usages : TP18 - produits tuant les guêpes et les frelons.

Données Techniques

Domaines d'utilisation

Centres de secours, unités d'intervention (pompiers), production et distribution d'électricité, collectivités, écoles, centres commerciaux, administrations, gîtes ruraux, hôtels, hôtellerie de plein air, campings, sociétés 3D, gestionnaires de sites, etc.

Principaux éléments de composition

- Substances biocides : 1R-trans Phenothrin (CAS 26046-85-5) à 0,10 %m/m et Prallethrin (CAS 23031-36-9) à 0,10 %m/m
- Solvants
- Gaz propulseur : Butane / Propane

Propriétés physico-chimiques typiques

- Type de formulation : (AE) générateur d'aérosol prêt à l'emploi
- Masse volumique : 790 kg/m3
- Aérosol de 1000 c pour 750 ml de volume net
- Haut débit : jet = 4 à 6 mètres

Recommandations

Utiliser les biocides avec précaution. Avant utilisation, lire les étiquettes et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Reprise et élimination de l'emballage vide et du produit non utilisé par une filière professionnelle dédiée. Le recyclage de l'emballage est proscrit. L'emballage doit être éliminé comme un déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter. Ne pas inhaler les aérosols, éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter les EPI (Equipements de Protection Individuels) afin de ne pas être en contact avec le produit mais aussi prévenir l'attitude défensive des insectes. Ne pas percer ni brûler après usage. Utiliser essentiellement en extérieur ou sous les toits, charpentes, remises, abris de jardins, caves, etc.

Stockage

En emballage d'origine, à l'abri de toute flamme, source d'étincelles ou de chaleur (y compris les rayons solaires), du gel et des intempéries.

Etiquetage

Se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit.

Rendement

Selon tests :
Temps maximum pour voir l'effet d'abattement sur les insectes volants : < 15 s.
Temps moyen létal sur la totalité des insectes volants : 15 à 30 min.

Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications

Votre expert conseil:

V 04 05 23